



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Pôle Technique
Direction des Transports

Dossier suivi par : Bureau des Inscriptions

N° à rappeler : 02.28.85.82.82

Réf. : BI n° 17.0372

La Roche-sur-Yon, le : **- 4 AVR. 2017**

Note à l'attention de :

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs
les Directrices et Directeurs d'école
- pour attribution -

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE 2017-2018

Madame, Monsieur,

Cette note a pour objet de vous préciser l'organisation des transports scolaires et les modalités d'intervention de la Région Pays de la Loire en faveur des familles pour l'année 2017-2018.

Dans le cadre de la réforme territoriale, la Loi NOTRe confie la compétence des transports scolaire aux régions à compter du 1^{er} septembre 2017. C'est donc la Région Pays de la Loire qui organisera les transports scolaires à partir de l'année scolaire 2017/2018 sur l'ensemble du Département, à l'exception des périmètres de transport urbain de La Roche sur Yon, du Pays des Olonnes et de Fontenay le Comte

Toutefois, je tiens à vous préciser qu'il n'y aura aucune modification dans la gestion administrative et technique des 34 000 élèves utilisant quotidiennement le car pour se rendre dans vos établissements scolaires.

Dans la continuité de l'action départementale, **la Région souhaite poursuivre les efforts de dématérialisation des inscriptions afin de limiter l'impact environnemental de ces procédures.** Aussi, les familles sont invitées à renouveler leur inscription en ligne sur :

www.transports.vendee.fr

Toute nouvelle inscription aux transports scolaires devra s'effectuer en ligne à partir du 9 mai 2017.

NB : A défaut de pouvoir utiliser Internet, les familles pourront recevoir, pendant cette période transitoire et sur demande uniquement, un exemplaire du dossier d'inscription par voie postale pour le renvoyer ensuite au Département.

Conseil Départemental

Pôle Technique - Direction des Transports

40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9

Tél. 02 51 34 48 48 - Fax. 02 51 34 47 31 - www.vendee.fr

Les élèves bénéficiant déjà du transport scolaire en 2016-2017 seront destinataires à leur domicile à partir de début mai 2017 d'un courriel mentionnant leurs identifiants informatiques qui leur permettront de renouveler leur inscription en ligne.

La clôture des inscriptions est fixée au **19 juin 2017** (pour les élèves dont l'orientation est connue). **Au-delà de cette date, une pénalité de 15 €** sera appliquée, sauf pour les élèves en attente d'affectation qui devront joindre un justificatif.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu à l'adresse suivante :

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
Direction des Transports
40, rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
Tél. : 02.28.85.82.82
inscriptions-transports@vendee.fr

Tous les documents (dossier d'inscription, charte de l'utilisateur, règlement du transport scolaire) sont en ligne et téléchargeables sur : www.transports.vendee.fr.

Particularités

➤ La bourse de transport

Elle est attribuée, pour les déplacements **en véhicule particulier**, aux élèves :

- qui fréquentent un établissement distant de plus de 3 km de leur domicile, et en l'absence de transport collectif,
- ou
- qui effectuent 3 km ou plus pour se rendre au point d'arrêt du car le plus proche du domicile.

➤ Transport SNCF

Les élèves qui utiliseront une ligne SNCF ou TER devront remplir une « demande d'abonnement scolaire réglementée avec subvention » (délivrée par la SNCF), et devront la renvoyer à la Direction des Transports au Conseil Départemental.

Pour être valables, les 5 feuilles de la liasse SNCF seront revêtues du cachet et de la signature du chef d'établissement.

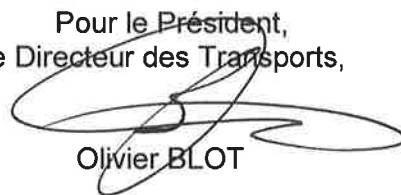
Conditions d'accès aux transports

Depuis septembre 2012, tous les élèves vendéens, qu'ils fréquentent ou non l'établissement le plus proche, sont considérés comme « ayants droit ». La même tarification forfaitaire leur est appliquée pour l'année scolaire 2017/2018, à savoir 121 € en primaire et 175 € en secondaire (collèges et lycées).

Je vous remercie de bien vouloir informer les familles, en les conseillant, le cas échéant, sur la marche à suivre ou en les orientant vers les services départementaux. Votre contribution est en effet essentielle pour la bonne exécution du service public de transport scolaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président,
Le Directeur des Transports,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Olivier Blot.

Olivier BLOT

